## Il attaque des policiers au couteau et ressort libre

Article rédigé par , le 21 février 2017

[Source : Le Salon Beige]

Dans la série, la justice alliée des voyous, voici une nouvelle affaire renforçant l'impunité des racailles :

"Mercredi, un homme qui comparaissait pour avoir attaqué des policiers à coups de couteau est ressorti libre du tribunal. Il a été condamné à une mesure de contrainte pénale alors que le procureur avait réclamé trois ans de prison ferme.

Arrestation compliquée. L'homme de 46 ans, un dealer présumé, avait été interpellé le 18 décembre, à Saint-Denis. Refusant son arrestation, il avait sorti un couteau de 20 centimètres et attaqué un policier. Ce dernier avait évité une blessure au cœur grâce à son gilet pare-balle. Les policiers avaient fini par utiliser leur taser pour parvenir à le maîtriser, selon les informations recueillies par Europe 1. En détention provisoire pendant deux mois. Ce dernier avait ensuite été placé en garde à vue, puis présenté au tribunal en comparution immédiate le 20 décembre. Mais comme le prévenu voulait un délai pour préparer sa défense, il avait été placé en détention provisoire durant deux mois, jusqu'à sa comparution mercredi.

Pour ces faits de violences avec armes sur les policiers, le procureur avait requis trois ans de prison ferme à l'encontre du prévenu. Mais les juges de Bobigny n'ont pas suivi : ils n'ont prononcé qu'une contrainte pénale, à savoir huit mois de mise à l'épreuve. L'agresseur est donc ressorti libre du tribunal."

Par ailleurs, alors que la classe politico-médiatique de gauche, jusqu'à Hollande, a soutenu le dénommé Théo, voici que la déposition des policiers converge\_avec celle des caméras de surveillance. En patrouille dans ce quartier dangereux d'Aulnay, les policiers avaient repéré un individu bien connu pour trafic de drogue. Après avoir été insulté et encerclé par des voyous, le gardien décrit une interpellation qui dégénère en raison de la résistance de Théo qui s'interpose pour protéger les dealers.

« Alors que je venais de lui saisir le bras, je recevais de sa part un coup de poing au niveau de la pommette gauche. Durant quelques instants, j'ai été sonné. J'ai compris à ce moment-là que l'individu serait prêt à tout pour se soustraire. Il se débattait, portait des coups de poing à tout va, gesticulait en tous sens, même des jambes ».

Théo chute « de manière très brutale » avec un autre policier, qu'il « piétine » au sol. A trois reprises, le gardien de la paix fait usage de sa matraque télescopique. Il évoque des coups sur « l'arrière des cuisses », les « membres inférieurs dans l'espoir de lui faire perdre l'équilibre », puis un dernier « au niveau d'une de ses jambes » alors que Théo continue de les rouer de coups de pied, son bas de survêtement descendu jusqu'à ses genoux. Une fois au commissariat, Théo déclare sur procès-verbal : « Je ne désire pas faire l'objet d'un examen médical. » Etrange pour quelqu'un qui affirme avoir vu le policier lui enfoncer volontairement sa matraque dans le rectum. Les policiers qui s'aperçoivent qu'il est blessé appellent les pompiers qui l'emmènent à l'hôpital. Le soir même, la justice saisit L'IGPN qui, dans un premier rapport, conclut à un accident.